



43620 SAINT-PAL-DE-MONS
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : contact@mairie-saintpaldemons.fr

Site : mairie-saintpaldemons.fr

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit et le Jeudi 8 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIFFARD Patrick, Maire.

Présents : Marie-Jo BARDEL, Jean-Pierre FAYARD, Bernard BOUDAREL, Nathalie MICHEL, Guy FOUVET Adjoints, Sandrine ARNAUD, Gérard SABOT, Conseillers Municipaux Délégués, Sylvie BRUNON, Maryvonne MASSARDIER, Jacques MOGIER, Daniel ROUX, Gilles BARRALLON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-François CONVERS (pouvoir donné à Gérard SABOT), Denise LARDON, Patrice MOUNIER (pouvoir donné à Maryvonne MASSARDIER), Francine GARRIER, Laure VALENTIN (pouvoir donné à Bernard BOUDAREL), Sophie BURELIER.

Secrétaire : Nathalie MICHEL.

Le relevé de décisions du Conseil Municipal du Jeudi 25 Janvier dernier est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à la majorité, deux votes contres.

Affaires Juridiques

2018-03-01- Convention avec la Commune de Saint-Romain-Lachalm dans le cadre de l'École Intercommunale « Marcel Ayme » de Lichemiaille

À l'unanimité, les Élus approuvent le **Projet de Convention** à intervenir avec la Commune de Saint-Romain-Lachalm en ce qui concerne l'organisation des conditions de fonctionnement de l'**École Publique Intercommunale « Marcel Ayme »** de Lichemiaille. Cette Convention est importante car elle permet à l'École d'être **reconnu officiellement** en tant que **Regroupement Pédagogique Intercommunal** et de bénéficier ainsi de **seuils d'ouverture et de fermeture** de classes plus avantageux.

2018-03-02 - Adhésion au Système d'Information Géographique dédié à l'Éclairage Public et doté d'un Module de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire

Notre Commune, adhérente au **Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire** peut bénéficier à la suite du transfert de la **compétence Maintenance Éclairage Public** d'un **Système d'Information Géographique** spécifique permettant de bénéficier d'un **Module de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur**. Les Élus approuvent, à l'unanimité, cette adhésion à ce nouveau système de gestion venant faciliter la Maintenance de l'**Éclairage Public**.

2018-03-03- Avenant numéro 1 à la Convention Assistance Retraites 2018 avec le Centre De Gestion de La Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire pour un an

À l'unanimité, les Élus approuvent le renouvellement de la Convention pour l'établissement des dossiers Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales des Agents Municipaux pour une année avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire.

2018-03-04- Procédure de mise en concurrence organisée par le Centre De Gestion de La Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire des Agents

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité au choix de la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre De Gestion de La Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire pour la Protection Complémentaire des Agents.

2018-03-05 - Convention avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural pour le service des cantines

Afin d'assurer la continuité du service dans les deux cantines scolaires lors de l'absence de personnel, le Conseil donne son accord pour l'intervention de l'Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

2018-03-07- Échange et Vente d'un Bien de Section au Village de « La Faye-Bourret », demande de Servitudes

À l'unanimité, les Élus approuvent le principe de la vente d'une partie d'une parcelle de terrain, au lieu-dit « La Faye-Bourret » à deux habitants du village. Afin de mener au mieux cette opération, le Conseil Municipal se prononce favorablement au transfert de la totalité des Biens de Section afin de pouvoir résoudre cette situation, notamment en ce qui concerne la Voirie Communale située au cœur de ce Bien de Section. Ce Bien appartenant aux habitants de « La Faye- Bourret », ils seront consultés pour se prononcer sur cette vente. La liste des électeurs sera établie et une élection aura lieu en Mairie. La superficie totale concernée par ce transfert et cette vente sera déterminée par un Document d'Arpentage à charge du futur acquéreur.

Finances Locales

2018-03-06- Dépenses à imputer au Chapitre 6232

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour imputer les dépenses correspondantes au Chapitre 6232 (Fêtes et Cérémonies).

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Saint-Pal-de-Mons,
Le Mardi 3 Avril 2018

Le Maire,


Patrick RIFFARD

